

Mon lexique judéo-alsacien
Rabbin Daniel Gottlieb

SCHEDISCH - LES FIANCAILLES



♥ **Le-SCHaDeKH** : (hébreu) = verbe transitif qui veut dire marier, c'est à dire organiser un mariage en mettant en relation une fille et un garçon en âge de convoler en justes noces.

SCHEDISCH = mettre en place un projet de mariage.

SCHADSCHEN = entremetteur spécialisé en matière de mariage.

Tout ce qui touche au **Schedisch**, à la formation des couples, fait intervenir un **Schadschen** : on n'aurait jamais imaginé jadis - '**Holile**, à Dieu ne plaise !! - qu'un jeune homme et une jeune fille puissent se rencontrer seuls et concevoir seuls des projets de mariage ; le **Schadschen**, lui, connaissait tout le monde et était censé savoir quelles personnes pourraient s'entendre et former un couple harmonieux, répondant aux différents critères formulés par les parents ou, éventuellement, aux souhaits émis par les intéressés.

Le **Schedisch** était donc la première étape de la formation d'un couple.

Citons donc ici deux locutions typiques qui contiennent ce terme :

S'Schad em nex am Schedisch : "Ce n'est pas cela qui portera préjudice à son mariage".

Qu'il (ou elle) n'ait pas obtenu son baccalauréat, n'ait pas subi avec succès les épreuves d'un examen (pour les jeunes qui faisaient ou qui font des études), que son père ait fait de mauvaises affaires, ce candidat au mariage a suffisamment d'atouts pour que cet accident de parcours ne le prive pas d'un bon parti.

Si, malgré cela, le mariage ne se fait pas, on dira :

D'r Schedisch esch abgange : "Les projets de mariage s'en sont allés" ; c'est à dire que ces "fiancailles" avant la lettre ont été rompues.

♥ C'est peut être qu'un voisin jaloux ou malveillant aura fait **KALYESS**.

Kalyess : de l'araméen *kalilouta*, ou de l'expression araméenne *kalyis* que l'on trouve, notamment dans le *Targoum* sur *Genèse 16:5*).

Kalyess mache : faire (ou dire) **Kalyess** = amoindrir la valeur d'un homme ou d'une chose, et particulièrement déprécier une proposition de mariage pour l'empêcher d'aboutir.



Alphonse Lévy : "Il veut, elle ne veut pas "

♥ Après cette première étape, on passait au **P'CHAOU**, la présentation, l'entrevue matrimoniale (de l'allemand : **beschauen** = regarder, contempler). Cette rencontre qui met en présence les intéressés, leurs parents et le *schadschen*, est illustrée par le célèbre tableau d'Alphonse Lévy (ci-dessus). La légende en est : "**Er well sie nett**" ; que l'on traduit habituellement : "il ne la veut pas". Cette traduction peut sembler désobligeante pour la jeune fille. La famille de cette dernière proposera donc une autre interprétation à la légende "officielle" : "**Er well** (il voudrait bien) **sie nett** (elle -ne le veut- pas)".

Ce **P'chaou** a évidemment donné lieu à bien des anecdotes et de nombreuses histoires drôles dont certaines pouvaient légitimement être considérées comme osées. C'est en rougissant que nous en rapportons une, pour contribuer à la conservation de la tradition ; mais nous suggérons au lecteur de passer directement au paragraphe suivant :

Après les présentations, après avoir vanté les mérites des uns et des autres, quand tout les présents pensent que tout est réglé, le jeune homme refuse de se prononcer : il explique que le mariage n'est pas seulement l'union de deux familles, la mise en commun de beaucoup de qualités ... Il finit par dire qu'avant de prendre une décision, il veut voir la jeune fille sous tous ses aspects, c'est à dire ... nue. On imagine la consternation des "adultes" face à une telle demande, on devine leurs réactions offusquées, mais après de longues hésitations, "on" en vient à considérer que la prétention du jeune homme peut être d'une certaine manière légitime, que l'enjeu est de taille - un mariage - , et que de toute

façon, si tout se passe bien (et il n'y avait aucune raison d'imaginer que les choses ne se passent pas bien !), les jeunes vont se marier, cohabiter, etc. ; et l'"on" en vient à convaincre la jeune fille qu'elle doit donner une suite favorable à la demande du jeune homme. Ils s'isolent donc, et quand le jeune homme sort de la pièce où il a pu regarder la fille, tout le monde guette sa réponse. Elle est négative. "On" lui demande avec anxiété ce qui provoque son refus, ce qui ne lui plaît pas dans qu'il a vu. Et il répond :

"**Die Nâss g'fallt mer nett**", "Le nez ne me plaît pas !"



Cette expression peut être utilisée dans toutes les circonstances où l'on veut refuser une proposition sans pour autant avoir une raison objective à présenter pour justifier cette position. Et si l'interlocuteur ne comprend pas la référence à "un nez", alors que la négociation porte, par exemple, sur l'achat ou la location d'un appartement, on lui racontera l'histoire !

Plus classique - et plus correcte - on peut raconter l'histoire de Itsik de Balbronn qui va, avec ses parents, déjeuner chez les Chmüle de Scharrarbergheim : il s'agissait d'une entrevue discrète au cours de laquelle Itsik devait ainsi faire la connaissance de la fille Chmüle. Sachant que leur fils était un goinfre, ses parents lui font la leçon : "Et surtout, sers-toi modérément."

Au début du repas, tout alla bien. Itsik ne prit qu'une assiettée de **Knepfelsupp** et qu'un morceau de brochet. Mais lorsqu'on mit sur la table une belle poitrine d'oie, il perdit toute retenue, se servit outrageusement, puis, au dessert, il fit honneur au **Schaled** en n'en prenant pas moins de trois morceaux.

Après le repas, quand ils eurent quitté la maison des Chmüle, les parents de Itsik laissent leur colère exploser : "Quelle

'harbenebusche ! Quelle **'harbenebusche** !" (Quelle honte !)

Pourquoi t'es-tu comporté comme un voyou mal élevé ?"

Et Itsik de répondre : "Quand nous en étions arrivés à la poitrine d'oie, j'avais déjà décidé que je n'épouserai pas cette fille."



Quand le principe du mariage est arrêté, on passe à l'organisation du **K'NASS MAUL**, le banquet de fiançailles.

Le mot (hébreu) **k'nass** désigne, de façon générale, une amende, mais en l'occurrence il s'agit d'un dédommagement :

A k'nass lege (ou : **oflege**) = imposer une amende, fixer un dédit à l'occasion de fiançailles, dédit stipulé par écrit et payable à la partie co-contractante par celle des deux parties qui viendrait à rompre.

Pour l'affirmer d'une manière énergique et irrévocable, le **k'nass**, ou dédit, s'accompagne du brisement d'une tasse ou d'une assiette. La célébration des fiançailles ne comporte plus guère la stipulation de ce dédit.

Néanmoins, l'usage de briser une assiette à l'occasion de fiançailles a été maintenu. On lui a donné bien des significations. Retenons celle qui associe le bris d'un verre au cours de la cérémonie du mariage à l'évocation de la destruction du Temple : conformément à la parole du Psalmiste, même dans les moments de joie (*Psaume 137: 6*) on doit consacrer le plus clair de ses pensées à Jérusalem ; cette interprétation donnée au rite du mariage justifie un rite analogue à l'occasion de fiançailles qui constituent également un moment de

joie.

- ♥ La locution "**k'nass lege**" est aussi demeurée, signifiant simplement célébration de fiançailles avec brisement d'une assiette. On l'utilise plus fréquemment, par extension et en plaisantant, pour parler de quelqu'un qui, par inadvertance, casse porcelaine ou verre. On dira de lui : **Er hot k'nass gelegt** : il a " fixé un dédit", c'est-à-dire cassé quelque chose .

◀ **Article
précédent**

**Article
suivant** ▶



© : A . S . I . J . A .